



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**  
**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

**PROCÈS VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 13 novembre 2023 à 18h00, à l'Hôtel de ville, au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles. Sont présents, madame la conseillère Elise Latour, messieurs les conseillers Michel Roch, Olivier Hamel et Russ St-Germain, formant quorum sous la présidence du maire suppléant Edward Claxton.

Madame Louise Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorière, également présente, agit comme greffière.

Madame la mairesse Corina Lupu est absente.

Monsieur le conseiller Philippe Deschamps est absent.

Monsieur le maire suppléant Edward Claxton souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 18h02.

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 novembre 2023
2. Approbation des procès-verbaux
  - 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023
3. Mot du maire suppléant et période de questions
- 4. Administration et finances**
  - 4.1 Approbation des comptes à payer au 31 octobre 2023
  - 4.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2023
  - 4.3 Approbation paiement Gilbert Miller & Fils Ltée : travaux réfection rue Brin
  - 4.4 Approbation paiement Entreprise DEC-ENVIRO : travaux rue Dion/Du Parc
  - 4.5 Reddition de compte : Aide financière PPA-CE
  - 4.6 Reddition de compte : Aide financière PAVL
  - 4.7 Remise Aide financière : projet salle d'exposition
  - 4.8 Demande Aide financière : Prévoyance envers les aînés
- 5. Législation**

5.1 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal – 2024

**6. Urbanisme, environnement et mise en valeur du Territoire**

6.1 Dépôt du rapport mensuel de l'urbanisme du mois d'octobre 2023

6.2 Autorisation de dépôt d'un appel à projet dans le cadre du programme signature – Catégorie B

**7. Communications, Loisirs et Culture**

**8. Sécurité civile, incendie et publique**

8.1 Entente premiers répondants

**9. Travaux publics et services techniques**

9.1 Octroi contrat de déneigement secteur nord

9.2 Octroi de contrat Travaux Installations sanitaires Hôtel de ville

**10. Correspondances**

**11. Deuxième période de questions**

**12. Levée de la séance**

**1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 novembre 2023**

**CONSIDÉRANT** le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

**2023-11-145**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Elise Latour et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'ordre du jour soit approuvé.

**2. Approbation des procès-verbaux**

**2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023 et en ont pris connaissance;

**2023-11-146**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Olivier Hamel et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023 soit approuvé tel que rédigé

**3. Mot du maire suppléant et période de questions**

#### 4. Administration et finances

##### 4.1 Approbation des comptes à payer au 31 octobre 2023

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes a été déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière et que le montant est de 181 535.45 \$

2023-11-147

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Roch et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil approuve et entérine le paiement des comptes suivants :

<b>Paiements</b>	<b>Période</b>	<b>Total</b>
Paiement des factures	octobre 2023	159 574.36 \$
Paiement des salaires	octobre 2023	21 961.09 \$
<b>TOTAL DÉPENSES</b>		<b>181 535.45 \$</b>

<b>Type</b>	<b>Période</b>	<b>Total</b>
Taxes + arrérages + I&P	oct./23	47 523.53 \$
Droits de mutation		0.01 \$
Location de quais		
Accès au Lac		
Licences et permis		570.00 \$
Autres revenus		4 348.09 \$
<b>TOTAL REVENUS</b>		<b>52 441.63 \$</b>

##### 4.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2023

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil, qui en accuse réception, l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2023.

##### 4.3 Approbation paiement Gilbert Miller & Fils Ltée : travaux réfection rue Brin

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à des travaux correctifs sur la rue Brin;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Gilbert Miller & Fils Ltée a fourni des services professionnels dans le cadre des travaux de réfection de la rue Brin à la suite d'un mandat octroyé par la résolution 2023-06-95;

2023-11-148

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Russ St-Germain et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil municipal approuve le paiement de la facture numéro 24756 au montant de 50 226.02\$ (taxe nette)

**ET**

**QUE** cette dépense soit imputée au GL 23 04007 300 (rue Brin PAVL 78 000\$)

#### **4.4 Approbation paiement Entreprise DEC-ENVIRON : travaux rue Dion/Du Parc**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à des travaux sur les rues Dion et du Parc;

**ATTENDU QUE** la firme DEC-ENVIRO a fourni des services professionnels en ingénierie des matériaux dans le cadre de ces travaux;

**2023-11-149**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Elise Latour et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil municipal approuve le paiement de la facture numéro INV-2312859 au montant de 656.17\$ (taxe nette)

**ET**

**QUE** cette dépense soit imputée au GL 23 04006 300 (TECQ 2023 BRIN/DION/DU PARC)

#### **4.5 Reddition de compte : Aide financière PPA-CE : Réfection Chemin du Petit-Pont**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) et s'est engagée à les respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PPA-CE;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**CONSIDÉRANT QUE** la transmission de la reddition de comptes a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**CONSIDÉRANT QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**CONSIDÉRANT QUE** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximum de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS,**

**2023-11-150**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Olivier Hamel et résolu à l'unanimité des membres

**QUE** le conseil de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles approuve les dépenses d'un montant de 19 693.56\$ (taxes nettes) relativement aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministre des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**4.6 Reddition de compte : Aide financière PAVL-PPA-ES ; Réfection rue Brin**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets d'Amélioration à la Voirie Locale (PAVL-PPA-ES) et s'est engagée à les respecter;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la lettre d'annonce du ministre;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés et les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**CONSIDÉRANT QUE** la transmission de la reddition de comptes a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la lettre d'annonce du ministre;

**CONSIDÉRANT QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximum de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**CONSIDÉRANT QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS,**

**2023-11-151**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Roch et résolu à l'unanimité des membres

**QUE** le conseil de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles approuve les dépenses d'un montant de 65 281,30\$ (taxes nettes) relativement aux

travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministre des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **4.7 Remise aide financière : projet d'aménagement salle d'exposition et achat d'équipements de mise en forme communautaire**

**ATTENDU QUE** dans le cadre d'une demande d'aide financière du programme FRR- volet 2 de la MRC des Pays-d'en-Haut, la municipalité s'est vu allouer la somme de 20 370\$

**ATTENDU QUE** le projet consistait en l'aménagement d'une salle d'exposition et d'achat d'équipements de mise en forme communautaire dans l'église ;

**ATTENDU QUE** les modalités de ce programme stipulent que la municipalité doit contribuer aux dépenses et investir de ses propres fonds un montant de 20 370\$ qui représente sa part de 50% de l'aide financière accordée;

**ATTENDU QUE** des études sont entreprises concernant l'état du bâtiment ciblé par le projet;

**ATTENDU QUE** suite aux études réalisées, des décisions devront être prises quant à sa vocation future;

2023-11-152

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Elise Latour et résolu à l'unanimité des membres

**QUE** la municipalité abandonne le projet de salle d'exposition

**ET**

**QUE** la municipalité procède au remboursement à la MRC des Pays-d'en-Haut du premier versement reçu, au montant de 10 185,00\$.

#### **4.8 Aide financière : Prévoyance envers les aînés**

**CONSIDÉRANT** l'importance d'améliorer la qualité de vie des aînés par des activités de prévention, de sensibilisation, d'information et de sécurisation des aînés vivant des situations de vulnérabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** Prévoyance envers les aînés est actif sur notre territoire;

**CONSIDÉRANT** les bénéfices qu'offre ce programme à nos aînés;

**EN CONSÉQUENCE,**

2023-11-153

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Olivier Hamel et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil accorde une aide financière de cinq cents dollars (500\$) à Prévoyance envers les aînés, afin de les aider dans leur mission humanitaire.

## **5. Législation**

### **5.1 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal – 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit établir le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024;

2023-11-154

**II EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Elise Latour et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil ci-dessous proposé.

Janvier, lundi le 8 à 18 :00	Hôtel de Ville, 47 rue de l'église
Février, lundi le 19 à 18 :00	Hôtel de Ville, 47 rue de l'église
Mars, lundi le 18 à 18 :00	Hôtel de Ville, 47 rue de l'église
Avril, lundi le 15 à 18 :00	Hôtel de Ville, 47 rue de l'église
Mai, lundi le 13 à 18 :00	Hôtel de Ville, 47 rue de l'église
Juin, lundi le 10 à 18 :00	Hôtel de Ville, 47 rue de l'église
Juillet, samedi le 13 à 10 :00	Hôtel de Ville, 47 rue de l'église
Août, samedi le 17 à 10 :00	3199 chemin Millette (secteur Sud)
Septembre, lundi le 16 à 18 :00	Hôtel de Ville, 47 rue de l'église
Octobre, lundi le 14 à 18 :00	Hôtel de Ville, 47 rue de l'église
Novembre, lundi le 11 à 18 :00	Hôtel de Ville, 47 rue de l'église
Décembre, lundi le 9 à 18 :00	Hôtel de Ville, 47 rue de l'église

Une séance d'information qui se tiendra le samedi 6 juillet, à 10 :00, à l'Hôtel de ville, s'ajoute à ce calendrier.

**Note** : au mois de juillet et août les séances sont le samedi aux heures et adresses indiquées.

## **6. Urbanisme, environnement et mise en valeur du Territoire**

### **6.1 Dépôt du rapport mensuel de l'urbanisme du mois d'octobre 2023**

Le rapport mensuel, du mois d'octobre, rédigé par la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement, Mme Isabel Leroux, est déposé au conseil par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **6.2 Autorisation de dépôt d'un appel à projet dans le cadre du programme signature – Catégorie B**

(Pérennisation des parcours d'interconnexion et/ou patrimoniaux)

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du dépôt d'un appel à projet en lien avec le Programme SIGNATURE, la MRC des Pays-d'en-Haut demande une approbation à la Municipalité de Lac-des-Seize-Iles ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est en accord et supporte ce projet sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans sa planification stratégique, la municipalité de Lac-des-Seize-Îles, sous l'axe 2 ; Aménagement efficace et fonctionnel d'un territoire vert, désire créer un environnement écotouristique en développement des infrastructures pour les activités éco-centriques (sentiers, pistes cyclables, corridor aérobie);

**2023-11-155**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Roch et résolu à l'unanimité des membres

**QUE** la municipalité appui la demande d'appel de projet dans la cadre du programme Signature

## **7. Communications, Loisirs et Culture**

## **8. Sécurité civile, incendie et publique**

### **8.1 Entente premiers répondants**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Barkmere, Montcalm, Huberdeau, Arundel et Lac-des-Seize-Îles désirent présenter un projet d'entente pour un service commun de premiers répondants dans le cadre de l'aide financière;

## **EN CONSÉQUENCE,**

**2023-11-156**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Russ St-Germain et résolu à l'unanimité des membres

**QUE** la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Lac-des-Seize-Îles s'engage à participer au projet d'entente intermunicipale de fourniture de service de premiers répondants et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- La mairesse et la secrétaire-trésorière sont autorisées à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

## **9. Travaux publics et services techniques**

### **9.1 Octroi de contrat de déneigement secteur nord**



**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres publiques pour le service de déneigement des rues du secteur nord pour la saison 2023-2024 renouvelable pour les quatre saisons suivantes;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu l'offre suivante:

15 octobre 2023 au 3

0 avril 2024 :

71 961.15\$

**2023-11-157**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Michel Roch et résolu à l'unanimité des membres

**QUE** le conseil octroie, rétroactivement au 15 octobre 2023. le contrat de déneigement du secteur nord à Déneigement Claude Pelletier Inc. Au prix de 71 961.15\$ taxes incluses, pour la saison 2023-2024 avec l'addenda suivant : En ce qui concerne la rue Lapierre, du numéro civique 40 au numéro civique 69, le service de sablage et déglacage uniquement sera effectué par l'entreprise Déneigement Claude Pelletier Inc. et le lot 5 708 382 sera ajouté au présent contrat pour déneigement ;

**ET**

**QUE** l'ensemble des conditions données dans le cahier d'appel d'offre fasse partie intégrante du contrat

## **9.2 Octroi de contrat : Installations sanitaires Hôtel de ville**

**CONSIDÉRANT QUE** les installations sanitaires de l'Hôtel de ville doivent être remplacées;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Laurentides Expert Conseil a procédé à une étude de caractérisation;

**CONSIDÉRANT QUE** des plans et devis ont été soumis;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation de ladite firme est de procéder à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection, déphosphatation et rejet au système de gestion des eaux pluviales;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité permet ce type d'installation sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a adressé des demandes de prix à des entrepreneurs;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Groupe Mongrain a proposé le prix le plus bas;

**2023-11-158**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Russ St-Germain et résolu à l'unanimité des membres

**QUE** le conseil octroie le contrat pour la réalisation des travaux de remplacement des installations sanitaires à Groupe Mongrain pour un montant de 68 024,01\$ (taxes incluses)

## 10. Correspondances

## 11. Deuxième période de questions

## 12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

2023-11-159

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Elise Latour et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la séance soit levée à 18H55

Six (6) personnes ont assisté à la séance.

### **CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

**Je soussignée, madame Louise Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.**

\_\_\_\_\_  
Edward Claxton  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Louise Trottier  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

Je soussigné, Edward Claxton, maire suppléant de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
Edward Claxton  
Maire suppléant